DEPARTEMENT DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 40

Votants: 73 (dont 33 procurations)

Nº40

OBJET:

EXTENSION DU
RESEAU
D'ALIMENTATION
D'EAU POTABLE EN
DIRECTION DU
HAMEAU DE
FOREST SUR LA
COMMUNE DE
FERRIERES SUR
SICHON

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

^{1e :} 3 0 MARS 2021

Publiée ou notifiée

3 0 MARS 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président**.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT(jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Code de la Santé Publique,

Vu la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu les Statuts de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération,

Vu les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui ont modifié les dispositions des articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du CGCT, actant le transfert, à titre obligatoire à compter du 1er janvier 2020, des compétences « eau » et « assainissement » à l'ensemble des communautés de communes et communautés d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°3 A/ du 28 septembre 2017 portant création des statuts de Vichy Communauté qui prévoit notamment que la compétence « eau » sera exercée à titre obligatoire au 1er janvier 2020,

Vu l'arrêté du 5 mars 2020 portant dissolution du SIVOM de la Vallée du Sichon,

Vu la demande de Monsieur le Maire de la commune de Ferrières sur Sichon, par courrier en date du 7 décembre 2020, sollicitant une extension du réseau d'eau potable pour desservir le hameau de Forest dépourvu de réseau d'eau public. Sachant que les épisodes de sécheresse à répétition ont des conséquences dommageables sur le débit de la source privée, qui risque de plus être suffisant à très court terme pour la desserte en eau des cinq habitations du village,

Considérant que pour les communes d'Abrest, d'Arronnes, de Bellerive-sur-Allier, de Busset, de Cusset, de Ferrières sur Sichon, d'Hauterive, de La Chabanne, de La Chapelle, de La Guillermie, de Laprugne, de Lavoine, de Mariol, du Mayet-de-Montagne, de Molles, de Nizerolles, de Saint-Yorre, du Vernet, de Vichy, la compétence eau potable sera exercée par Vichy Communauté,

Considérant que le service eau potable réalise en régie les travaux nécessaires à l'extension de son réseau, ainsi que les travaux de raccordement au réseau de distribution. Ces travaux sont facturés aux futurs abonnés du service selon un bordereau des prix qui récapitule le coût des prestations,

Propose au Conseil Communautaire:

- De réaliser en régie l'extension du réseau d'eau potable (soit 700 mètres linéaires) jusqu'au hameau de Forest pour assurer la pérennité de sa desserte eau et d'en assumer l'investissement estimé à 28 000 € H.T.,
- De facturer à chacun des abonnés le coût des travaux de raccordement au nouveau réseau de distribution estimé à 2 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser M. le Président à engager cette dépense et viser tout document lié à son application,
- que les dépenses afférentes à la réalisation de cette prestation d'extension du réseau seront inscrites à la section de dépenses de fonctionnement du budget annexe Eau Potable

-	que	les	recettes	nécessaires	relatives	à la	réalisation	des	prestations	de
raccordement Eau Potable,	t au re	ésea	u seront	inscrites à la	section d	le for	nctionnemen	t du	budget ann	exe
_		ge N	1 le Prés	sident at M	la director	n aán	ánal das sam		1 12 (

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

......

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 mars 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Frédéric AGUILERA

Le Président,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 40 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2021

Objet de l'acte :

- EXTENSION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE EN

DIRECTION DU HAMEAU DE FOREST SUR LA COMMUNE DE FERRIERES

SUR SICHON

Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 30/03/2021

de réception :

Numéro de l'acte: 04MARS2021_40

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20210304-04MARS2021_40-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 8.8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 40.pdf (99_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021_40-DE-1-1_1.pdf)